

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/04/21/2022010003/justel>

Dossier numéro : 2022-04-21/03

Titre

21 AVRIL 2022. - Arrêté royal. - Gouvernement. - Modification

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 22-04-2022 page : 37910

Entrée en vigueur : 22-04-2022

Table des matières

Art. 1-5

Texte

Article [1er](#). Mme Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales, est temporairement déchargée de ses attributions ministérielles.

[Art. 2](#). M. Alexander De Croo, Premier Ministre, est en outre chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes.

M. David Clarinval, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, est en outre chargé du Commerce extérieur.

[Art. 3](#). M. Mathieu Michel, Secrétaire d'Etat à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, est en outre chargé des Institutions culturelles fédérales.

[Art. 4](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 22 avril 2022.

[Art. 5](#). Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.